

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS



**Le partenaire des parents et
des assistants maternels
dans l'accès aux
modes d'accueil
des tout-petits**

🗨️ C'est quoi... le Relais Assistants Maternels ?

C'est un service d'information et d'aide auprès :

- Des familles à la recherche d'un **mode d'accueil pour leur enfant jusqu'à 6 ans**,
- **Des assistants maternels** agréés, employés par des particuliers, pour les accompagner et les soutenir dans l'exercice de leur profession.



€) Qui paie ?

Pour les familles et les assistants maternels, c'est gratuit !

Ce service est financé par les municipalités qui le proposent, par le Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques et par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Pays Basque et du Seignanx.



Moi parent, ça m'apporte quoi ?

- Un **recensement** de tous les modes d'accueil qui existent sur ma commune et alentours,
- Une **information précise** sur le coût et le service qu'offre un assistant maternel agréé,
- Un **accompagnement** et un **soutien** dans tout ce qu'implique que je laisse mon enfant à un assistant maternel agréé : *séparation, adaptation, rythme, etc.*,
Une aide et la fourniture des documents nécessaires pour
- **assurer ma fonction d'employeur** : *législation, aides de la CAF, démarches administratives, contrat de travail, bulletin de paie, etc.*,
- Un **service de médiation** pour prévenir ou gérer un litige,
- Un travail en **partenariat** avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les différentes structures d'accueil.



Moi assistant maternel, ça m'apporte quoi ?

- Un **recensement** de la demande d'accueil sur ma commune et alentours,
- Une information et la fourniture des documents nécessaires pour **assurer ma fonction de prestataire** : *agrément, formation, législation, tarifs, droits et obligations, contrat d'accueil,*
- Un **accompagnement** et un **soutien** dans l'exercice de ma profession,
- Des rencontres et des **échanges** entre les enfants, les parents, mes collègues et moi (*ateliers d'éveil, sorties, etc.*),
- Un **service de médiation** pour prévenir ou gérer un litige,
- Un travail en **partenariat** avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les différentes structures d'accueil.



 Comment prendre contact ?

RELAIS
ASSISTANTS MATERNELS



05 59 59 63 36

*Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h*

Sauf j'habite Bayonne,
je contacte le **05 59 46 61 00**.

Sauf j'habite Biarritz,
je contacte le **05 59 01 12 70**
ou polepetiteenfance@biarritz.fr.

Sauf j'habite Hendaye,
je contacte le **05 59 20 33 32**.

SIRET 318 571 858 00048

02/2020 - Conception : PBO Design - Crédits photos : ©Fotolia

L'Association d'Aide Familiale et Sociale (AAFS)
facilite l'accès aux modes d'accueil à travers
la Crèche familiale et le Relais Assistants Maternels



**L'ACCÈS
AUX MODES DE GARDE
DES 0-3 ANS**

www.aafs.fr

